

## DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

à demander au moins 5 jours ouvrables avant le début des travaux

### Infos et contact :

Société :		
Nom et prénom :		
N° et Rue, code postal :	L	Localité :
Téléphone :	GSM :	
eMail :		

### Lieu du projet :

N° et Rue, code postal :	L	Localité :
Numéro cadastral :		

### Demande d'un règlement temporaire et la pose de 2 panneaux de stationnement interdit pour la réservation d'un emplacement

au prix forfaitaire : de 40,00€ pour le 1er jour et 10€ pour chaque jour supplémentaire

- |                                       |                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> construction | <input type="checkbox"/> réseau(x)    |
| <input type="checkbox"/> entretien    | <input type="checkbox"/> benne        |
| <input type="checkbox"/> modification | <input type="checkbox"/> déménagement |

Autres (à préciser) :

### Demande d'un règlement temporaire pour un délai de 3 jours pour les tranchées ou si la mise en place d'une déviation est nécessaire

au prix forfaitaire de 75,00€\* en effectuant les travaux avec le(s) service(s) :

- |                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> circulation  | <input type="checkbox"/> Sudgaz      |
| <input type="checkbox"/> canalisation | <input type="checkbox"/> Creos       |
| <input type="checkbox"/> antenne      | <input type="checkbox"/> Post        |
| <input type="checkbox"/> eau          | <input type="checkbox"/> Air Liquide |

Autres (à préciser) :

### Au moins un des cadres munis d'une étoile (\*) doit être coché.

- La mise en place d'un échafaudage sur le domaine public au prix de 2,00€ par m2 (durée limitée à 1 mois)\*.
- \* Occupation le long du domaine public par une palissade ou une clôture de chantier au prix de 2,00€ par mètre et mois\*.
- \* Occupation du domaine public sur le trottoir pour une installation de chantier au prix de 2,00€ par m2 et mois  
(à partir de 12 mois au prix de 4€/m2 /mois et à partir de 18 mois au prix de 8€/m2/mois)\*.
- \* Occupation du domaine public sur la chaussée ou une bande de stationnement pour une installation de chantier au prix de 4,00€ par m2 et mois  
(à partir de 12 mois au prix de 8€/m2/mois et à partir de 18 mois au prix de 16€/m2/mois)\*.

\* Le demandeur certifie avoir pris note des tarifs en vigueur.

Début des travaux prévu le :

Fins des travaux prévue pour le :

Le demandeur déclare être en possession d'une :

Permission de voirie (Délivrée par les P&Ch) n°

n° pas nécessaire

Autorisation de démolition n°

Autorisation de construire n°

De se tenir aux mesures et stipulations de l'ITM concernant la sécurité et santé sur le chantier ainsi qu'aux prescriptions du code de la route en vigueur.

**Documents à fournir :**

- Plan de situation signé par le maître d'ouvrage indiquant les limites du chantier avec les mesures
- et un passage sécurisé pour les piétons d'une largeur de 1.20 m

**Conditions :**

**Le service Technique de la Ville de Differdange autorise le demandeur à faire exécuter les travaux précités sous conditions :**

- ▶ De contacter le Service « Circulation & Mobilité » (tél. 58 77 1– 1485 ou 1487) afin de déterminer la nature exacte des travaux
- ▶ D'organiser lui-même une réunion de coordination sur place avec tous les concessionnaires de réseaux concernés et avec le Service Technique
- ▶ D'envoyer dans les meilleurs délais un dossier « Etat des lieux » reprenant l'état actuel de la zone des travaux
- ▶ De respecter les dispositions techniques de la Ville de Differdange concernant l'exécution de travaux d'excavation, de remblaiement et de réfection des voies publiques (voir cahier des charges)
- ▶ De disposer d'une autorisation de l'Administration des Ponts & Chaussées pour exécuter des travaux sur une voirie de l'Etat route nationale, chemin repris :

Route de Bascharage (N31), Rue de Belvaux (N31), Avenue Charlotte (N31), Rue des Ecoles (N31), Rue Pierre Gansen (CR175), Rue de Hussigny (CR 174), Rue de Pétange (CR175), Avenue de la Liberté (contournement – Niederkorn) (N31), Rue Emile Mark (CR174), Rue Roosevelt (CR 174), Rue de Soleuvre (CR 174), Z.I. Hahneboesch (CR175A), Rue J.F. Kennedy (CR 174), Contournement / Boulevard Emile Krieps (N31), Rue de Differdange (CR 176A).

Date :

Signature :

La signature n'est pas nécessaire  
pour le remplissage des formulaires en ligne.